

Image not found or type unknown



SOMMAIRE : [Actus régionales](#) / [Appel à projet](#) / [Veille législative](#) / [Actus sociales](#) / [Agenda](#)

Flash n°12 du 7 Avril  
2021

## ACTUS REGIONALES

### **DREETS Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités**

*Publié le 06 Avril 2021*

Les services déconcentrés de l'État compétents en matière de cohésion sociale, de travail et d'emploi sont réunis, depuis le 1er avril, au sein des nouvelles directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets). Elles sont nées du regroupement des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation et de l'emploi (Direccte) et des directions régionales de la cohésion sociale (DRCS).

Cette nouvelle réorganisation a pour objectif une plus grande proximité et « une meilleure mise en œuvre des politiques prioritaires du gouvernement » ainsi qu'une simplification du dialogue avec les différents acteurs. Le but est de mieux identifier les publics vulnérables et de leur apporter des réponses que ce soit au niveau de l'insertion sociale et professionnelle, du logement...

Les compétences en matière de cohésion sociale, de travail et d'emploi, ainsi que les services de l'État qui en sont chargés, sont réorganisés en région dans les Dreets au niveau départemental, dans de nouvelles directions départementales interministérielles : les directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) ou les directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP).

Ces nouvelles directions possèdent quatre domaines de compétences : économie, emploi, travail, les solidarités.

Pour en savoir plus : <https://hauts-de-france.dreets.gouv.fr/>

Infographies :

L'organisation territoriale des missions économie, emploi, travail, solidarités en Métropole

L'évolution de l'organisation territoriale de l'état des ministères sociaux

---

---

## Webinaire - L'accès aux soins des personnes sous mesure de protection

*Publié le 30 Mars 2021*

France Assos Santé Hauts-de-France et le CREAI Hauts-de-France vous proposent 2 matinées en webinaire sur le thème de :

L'accès aux soins des personnes sous mesure de protection

Jeudi 15 avril de 9h30 à 12h00 : Qui sont les majeurs protégés ? Qu'est-ce qu'une mesure de protection ? La santé dans la mesure de protection. Jeudi 22 avril de 9h30 à 12h00 : Le droit à l'information et le consentement des personnes protégées : regards croisés des différents acteurs. Téléchargez le [programme](#)

Inscrivez-vous dès à présent et avant le 13 avril : [Inscription](#) (gratuite)

Ces événements sont gratuits et ouverts à tous. Ces 2 temps peuvent être suivis indépendamment.

### Contact

France Assos Santé Hauts-de-France  
10 rue Baptiste Monnoyer  
59000 LILLE  
Tél. : 03.74.95.07.62  
Email: [hauts-de-france@france-assos-sante.org](mailto:hauts-de-france@france-assos-sante.org)

## APPEL À PROJET

### Appel à projet Inclusion maintien en emploi, politique handicap

*Publié le 06 Avril 2021*

Pour pouvoir être sélectionnés, les projets des établissements doivent s'inscrire dans l'une des thématiques suivantes :

L'inclusion des personnes en situation de handicap dans le secteur sanitaire, social et médico-social privé non lucratif  
Le maintien en emploi de salariés en situation de handicap du secteur sanitaire, social et médico-social privé non lucratif  
L'engagement dans une démarche de politique handicap pour les salariés du secteur sanitaire, social et médico-social privé non lucratif (projets qui s'inscrivent dans une démarche globale)

L'association OETH soutiendra les projets sélectionnés jusqu'à 50% de leur budget total.

Cet appel à projets se déroule en deux étapes :

le dépôt d'une lettre d'intention avant le 30 avril 2021 inclus. si celle-ci est retenue le dépôt d'un dossier de candidature

[Modèle de lettre d'intention](#)

[Modèle de dossier de candidature](#)

[Cahier des charges.](#)

[Plus de détails](#)

---

---

## **Appel à projets Qualité de vie des personnes âgées vivant en établissement ou accompagnées à domicile**

*Publié le 06 Avril 2021*

La Fondation Bruneau apportera son soutien financier aux CCAS-CIAS adhérents de l'Unccas qui souhaitent mettre en place des actions d'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées, qu'elles soient accueillies en établissement ou accompagnées à domicile.

L'initiative prise par le CCAS peut concerner :

La qualité de la vie sociale dans et hors établissement, La coordination des soins, L'animation et les sorties (régulières et non ponctuelles), L'accompagnement en fin de vie en Ehpad, La prise en compte de la place, du rôle et du statut des personnes âgées et de leurs familles,

Ces actions doivent avoir des effets directs et concrets sur l'amélioration de la qualité de vie des personnes et être évaluables, « palpables » dans le temps et pas seulement ponctuels.

Ces projets doivent être au stade de leur réalisation ou avoir à minima reçu l'aval du conseil d'administration du CCAS s'ils sont encore au stade de projet.

Pour toute information :

COURTOIS Stéphanie, chargée de projets : 06 10 46 01 88

E-mail : [initiatives.fondationbruneau@unccas.org](mailto:initiatives.fondationbruneau@unccas.org)

[Dossier de réponse type](#)

[Note de procédure](#)

---

---

## Innover pour l'accès à l'emploi : appel à manifestation d'intérêt

*Publié le 06 Avril 2021*

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour inviter tout porteur de projet social à suggérer des innovations venant répondre aux enjeux l'innovation pour l'accès à l'emploi. Cet appel à manifestation d'intérêt est ouvert du 3 mars au 3 juin 2021.

Le 3 mars 2021, le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) en faveur de l'inclusion des personnes les plus éloignées de l'emploi. Doté de 10 millions d'euros, cet AMI valorise la création de contrats à impact mêlant un financement public-privé pour faire émerger des projets sociaux innovants. Il est ouvert aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) en bonne santé financière ayant au minimum deux ans d'existence.

Les freins périphériques à l'emploi sont multiples : la capacité de mobilité (transports et résidence), la maîtrise du numérique, l'état de santé dont la santé psychique ou le handicap, l'articulation entre la vie familiale et la vie professionnelle, les difficultés financières, le logement, les défauts de couverture sociale ou l'isolement social. Ces freins cumulés affectent en grande partie les personnes les moins qualifiées, les empêchant de trouver un emploi ou de s'engager dans une démarche d'insertion.

l'AMI récompensera les actions engagées sur trois axes :Accompagner l'insertion des jeunes par le mentorat

En raison de la crise économique, les jeunes sont particulièrement affectés par le gel des embauches dont l'impact sur le chômage est plus important que les destructions d'emplois. Sur le marché du travail, ils se retrouvent en concurrence avec des personnes ayant une expérience privilégiée par les employeurs. Devant cet enjeu, l'AMI soutiendra le mentorat efficace pour apprendre les codes de l'entreprise, étendre son réseau professionnel, développer son savoir-faire relationnel, reprendre confiance en soi et favoriser l'insertion professionnelle. Une attention particulière sera accordée aux projets de mentorat destinés aux jeunes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou en zones rurales.Accompagner la mobilité résidentielle ou pendulaire

Jusqu'à présent, les aides à la mobilité permettent aux personnes éloignées de l'emploi d'améliorer leurs perspectives autour de leur lieu de résidence mais peu visent à encourager un départ vers un bassin d'emploi plus porteur. Les dispositifs expérimentaux d'aide à la mobilité seront encouragés pour rejoindre des zones d'emploi plus prometteuses en incluant un accompagnement en amont de la mobilité (évaluer la situation professionnelle du bénéficiaire), pendant la mobilité (préparer l'arrivée dans une nouvelle région) et après la mobilité (faciliter l'installation). En parallèle, le soutien à de nouvelles solutions de mobilité pendulaire ou plans de déplacement ouvrira des opportunités à des demandeurs d'emploi au-delà des centres urbains.Améliorer l'accès à l'emploi des personnes souffrant de troubles de santé ou en situation de handicap, en particulier de troubles psychiques

La démarche vers l'insertion mobilisée par les structures d'insertion apparaît parfois linéaire : de la levée des freins périphériques à la recherche d'une formation pour accéder finalement à un emploi. Pour les demandeurs d'emploi atteints de troubles psychiques, les travaux de psychologie sociale amènent à considérer l'efficacité d'un accompagnement basé sur le "work first". L'AMI soutiendra ces projets dans lesquels la levée des freins périphériques n'apparaît plus comme un préalable systématique à la mise en situation professionnelle.En savoir plus :

Tout savoir sur l'appel à manifestation d'intérêt et candidater : <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/ami>

---

## Appel à projets "Prise en charge des auteurs de violences conjugales"

Publié le 06 Avril 2021

Le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances a lancé le 1er avril un nouvel appel à projet afin de créer 12 centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA) supplémentaires.

La mise en place de ces centres, qui « proposent aux auteurs de violences conjugales un accompagnement psychologique et médical auquel pourra être assorti un accompagnement socioprofessionnel » fait partie des mesures adoptées à l'issue du Grenelle de lutte contre les violences conjugales, le 25 novembre 2019, et vise à « favoriser la prévention du passage à l'acte et de la récidive ».

Cet appel à projet poursuit les objectifs suivants :

soutenir la création de nouveaux CPCA; structurer l'offre de prise en charge au niveau national; favoriser des partenariats locaux autour de ces dispositifs, à l'intersection du judiciaire, du sanitaire et du social; renforcer les choix d'orientation possibles pour les services prescripteurs.

La date limite de réception des candidatures est fixée au 23 mai 2021.

[Document de présentation des lignes directrices de l'appel à projets 2021](#)

### VEILLE LEGISLATIVE

#### Veille au 6 avril 2021

Publié le 06 Avril 2021

Trouble du neuro-développement

Décret n° 2021-383 du 1er avril 2021 modifiant le parcours de bilan et intervention précoce pour les troubles du neuro-développement

[JORF n°0080 du 3 avril 2021](#)

Fonds d'intervention régional (FIR)

[CIRCULAIRE N° SG/Pôle Santé ARS/2021/54 du 12 février 2021 relative aux modalités de mise en oeuvre du Fonds d'intervention régional \(FIR\) en 2021](#)

MDPH

Décret n° 2021-391 du 2 avril 2021 relatif au certificat médical joint à une demande déposée auprès d'une maison départementale des personnes handicapées

[JORF n°0081 du 4 avril 2021](#)

## Audition

[INSTRUCTION INTERMINISTERIELLE N° DSS/SD1C/2021/63 du 16 mars 2021 relative à la prise en charge des aides auditives dans le cadre de la réforme "100% santé".](#)

## Assurance maladie

NOTE D'INFORMATION INTERMINISTERIELLE N° DSS/2A/DB/2021/44 du 17 février 2021 relative à la prise en charge, au titre des soins urgents, des frais de santé liés aux soins dispensés au sein des établissements de santé aux personnes qui ne sont couvertes ni par la protection universelle maladie, ni par l'aide médicale de l'Etat, durant la période d'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1er juin 2021.

[Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité n° 2021/5 du 31 mars 2021](#)

## Sécurité sociale

Arrêté du 31 mars 2021 relatif à la mise à disposition des instructions et circulaires publiées au Bulletin officiel de la sécurité sociale

[JORF n°0078 du 1 avril 2021](#)

## Inclusion

Délibération n° 2021-02-01 du 26 février 2021 portant sur les conditions de prise en charge des masques dits inclusifs

[Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité n° 2021/5 du 31 mars 2021](#)

## COVID-19 – Crise sanitaire

Décret n° 2021-384 du 2 avril 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

[JORF n°0080 du 3 avril 2021](#)

Délibération n° 2021-02-02 du 26 février 2021 portant sur la prolongation des mesures exceptionnelles.

[Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité n° 2021/5 du 31 mars 2021](#)

**ACTUS SOCIALES**

**[La Commission Européenne] Stratégie globale pour le respect des droits**

## des enfants et recommandations

*Publié le 06 Avril 2021*

La Commission a adopté le 24 mars la première stratégie globale de l'UE sur les droits de l'enfant, ainsi qu'une proposition de recommandation du Conseil établissant une garantie européenne pour l'enfance, afin de promouvoir l'égalité des chances pour les enfants exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.

La [Stratégie de l'UE](#) repose sur six domaines thématiques :

Les enfants en tant qu'acteurs de changement de la vie démocratique  
Le droit des enfants de réaliser pleinement leur potentiel, quel que soit leur milieu social  
Le droit des enfants d'être à l'abri de toute violence  
Le droit des enfants à une justice qui leur est adaptée  
Le droit des enfants de naviguer en toute sécurité dans l'environnement numérique et de tirer parti de ses possibilités  
Les droits des enfants dans le monde

En 2019, près de 18 millions d'enfants dans l'UE (22,2 % de la population infantile) vivaient dans des ménages exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.

Dans le cadre de la garantie européenne pour l'enfance, la commission européenne recommande aux États membres de fournir un accès gratuit et effectif aux enfants dans le besoin :

à des services d'éducation et d'accueil de la petite enfance  
à l'enseignement et aux activités scolaires  
à un repas sain au moins par jour d'école  
aux soins de santé

La Commission recommande également que les États membres offrent aux enfants dans le besoin un accès effectif à une alimentation saine et à un logement adéquat.

Les États membres devraient identifier les enfants avec des besoins spécifiques (enfants sans-abri, handicapés, issus de l'immigration...)

Les fonds de l'UE destinés à soutenir ces actions sont disponibles au titre du Fonds social européen plus (EFS+).

### [Recommandations](#)

Source : Commission européenne, 24 mars 2021

---

## [Drees] Le personnel de l'action sociale et médico-sociale

*Publié le 06 Avril 2021*

La DREES met à disposition les dernières données départementales et nationales disponibles sur le personnel de l'action sociale et médico-sociale des départements. Ces données sont issues de l'enquête Aide sociale, adressée chaque année à l'ensemble des collectivités en charge de l'aide sociale en

France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer (DROM).

Fin 2019, 120 400 personnes sont employées par les collectivités françaises en charge de l'aide et l'action sociales des départements. Au niveau national, hors assistants familiaux, l'action sociale polyvalente regroupe en moyenne 31 % des effectifs en ETP, l'aide sociale à l'enfance (ASE) et la protection maternelle et infantile (PMI), respectivement 18 % et 16 %. Quant à l'aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées d'une part, et l'insertion, d'autre part, elles concentrent respectivement 13 % et 9 % de l'ensemble des ETP.

A noter que cette répartition est très variable selon les départements.

[Les données départementales et nationales fin 2019](#)

Source : Drees, 30 mars 2021

---

---

## **[Les petits frères des pauvres] Rapport sur l'isolement des personnes âgées : impact de la crise sanitaire**

*Publié le 06 Avril 2021*

Les Petits Frères des Pauvres publient un nouveau rapport analysant les impacts de la crise sanitaire sur les conditions de vie des personnes âgées et leur isolement.

Ce rapport réalisé en collaboration avec le Cercle Vulnérabilités et Société, s'est basé sur une étude qualitative auprès de 100 personnes âgées, de professionnels, d'aidants et de bénévoles. Il révèle l'impact de la crise sanitaire sur les conditions de vie, les vulnérabilités et les liens sociaux.

L'Association alerte sur la nécessité de maintenir le lien social afin de construire la société de demain.

Les Petits Frères des Pauvres vont poursuivre leur analyse et publieront fin septembre 2021 leur 2e Baromètre « Solitude et isolement, quand on a plus de 60 ans en France » afin de déterminer si la crise a engendré une augmentation des situations d'isolement.

[Rapport](#)

Source : Les petits frères des pauvres, 30 mars 2021

---

---



## [OMS] Rapport mondial sur l'audition

*Publié le 06 Avril 2021*

L'OMS a publié le 3 mars, à l'occasion de la journée mondiale de l'audition, son rapport sur l'audition.

Près de 2,5 milliards de personnes dans le monde, soit une personne sur quatre, souffrira de déficience auditive d'ici à 2050, avertit l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Ce rapport montre qu'il faut intensifier la prévention et l'investissement dans les soins auriculaires et auditifs.

L'accès aux soins auriculaires et auditifs est limité dans la plupart des pays : manque d'information, manque de moyen financier et humain.

Les principales mesures de prévention chez l'enfant sont la vaccination pour prévenir la rubéole et la méningite, une amélioration des soins maternels et néonataux ainsi que le dépistage et la prise en charge précoce de l'otite moyenne. Chez l'adulte la lutte contre le bruit, l'écoute sans risque et la surveillance des médicaments ototoxiques conjuguées à une bonne hygiène de l'oreille peuvent aider à conserver une bonne audition et réduire le risque de déficience auditive.

[Rapport OMS](#)

Source : OMS, 3 mars 2021

---

## COVID-19 Mesures concernant les personnes en situation de handicap et leurs aidants

*Publié le 06 Avril 2021*

Suite à la dégradation de la situation sanitaire en France, le Gouvernement a décidé de mettre en place de nouvelles mesures.

Une foire aux questions est mise à jour régulièrement sur le site [handicap.gouv](http://handicap.gouv) et reprend les différentes situations que peuvent rencontrer les personnes en situation de handicap : accès aux droits, déplacements, emploi, étude, ...

[Foire aux questions](#)

[Foire aux questions accessible](#)

[Communiqué de presse du 31 mars 2021](#)

[Pour en savoir plus](#)

Source : Secrétariat d'état chargé des personnes handicapées, 21 mars 2021

---

## [Infosens] Enquête : Le bien-être au travail

*Publié le 06 Avril 2021*

Infosens se penche sur la question de l'inclusion des personnes sourdes dans le monde du travail.

Les situations diffèrent malgré la Loi du 11 février 2005. Infosens lance donc un questionnaire afin de faire le point sur les différents cas de figure. A l'issue de cette enquête, INFOSENS, centre d'appui et d'expertise en surdit , proposera avec ses partenaires des am liorations aux diff rents acteurs du monde du travail.

Infosens compte sur votre participation afin de construire les solutions de demain.

[Questionnaire en ligne](#)

Source : Infosens, mars 2021

---

## [L'UNAF] Outils pratiques sur le RGPD

*Publi  le 06 Avril 2021*

L'UNAF a r alis  en collaboration avec la CNIL et les services de l'Etat deux outils : la refonte du protocole d'archivage et un guide pratique sur la protection des donn es personnelles.

L'objectif de ces documents est d'aider les professionnels   se mettre en conformit  avec le r glement g n ral sur la protection des donn es (RGPD) et avec les r gles d'archivage.

[Protocole](#) pour la gestion et la s lection des archives des Unions d partementales d'associations familiales (Udaf). [Une annexe](#)   ce document propose une strat gie d'archivage compos e de deux grilles : un tableau de gestion des documents qui  nonce les r gles applicables aux dossiers clos pour plusieurs activit s du secteur et un tableau de pr conisations de tri interne des dossiers actifs de protection juridique des majeurs.

[Guide RGPD](#) mieux prot ger les personnes accompagn es

Source : UNAF, 30 mars 2021

---

## Formation CREAI Grand Est-OPCO Santé : "Logique de parcours" 100% à distance

*Publié le 06 Avril 2021*

Le CREAI Grand-Est propose une formation visant à approfondir la connaissance par les professionnels des établissements et services du secteur social et médico-social du handicap, sur ces nouvelles orientations, leurs fondements et leurs impacts sur l'organisation du secteur sur le plan régional.

Cette action de formation vise à permettre aux professionnels des établissements et services de :

Resituer les évolutions actuelles du secteur du handicap dans leur contexte, Connaître le contenu des dernières orientations de la politique du handicap (Rapport PIVETEAU, RAPT, Territoires 100% inclusifs, ...) , Mesurer l'impact des différentes composantes de la politique du handicap dans les nouvelles modalités de fonctionnement des établissements et services (réorganisation, financement, partenariats, ...)

Cette formation, 100% à distance, est gratuite et accessible aux seuls adhérents d'OPCO Santé.

[Inscription en ligne](#)

[Programme](#)

### AGENDA

## Impact de la crise sur le travail social

*Le 13 avril 2021*

### Echelle : National

L'impact de la crise liée au Covid-19 sur le quotidien des travailleurs sociaux est considérable. Les pratiques professionnelles sont bouleversées. Avec un an de recul, l'heure est à la réflexion et aux échanges entre pairs.

Le mardi 13 avril, de 11h à 12h30, Le Media Social organise un webinaire qui réunira trois intervenants de terrain pour questionner les innovations organisationnelles dans les services sociaux.

[Inscription gratuite ici.](#)

---

## Annonce du handicap

*Le 15 avril 2021*

## **Echelle : National**

Le webinaire "Annonce du handicap" aura lieu le 15 Avril 2021. [Programme](#)

Inscription :

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdpEJP6-](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdpEJP6-L2pVsBuSp6IuSKpMfrvW7A9RsE5A6WIPeo4S52Xag/viewform?fbclid=IwAR2XRpdz2L1pGlaMfv5ZZg28qbKaP2p8lrBda1U)

[L2pVsBuSp6IuSKpMfrvW7A9RsE5A6WIPeo4S52Xag/viewform?fbclid=IwAR2XRpdz2L1pGlaMfv5ZZg28qbKaP2p8lrBda1U](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdpEJP6-L2pVsBuSp6IuSKpMfrvW7A9RsE5A6WIPeo4S52Xag/viewform?fbclid=IwAR2XRpdz2L1pGlaMfv5ZZg28qbKaP2p8lrBda1U)

---

## **L'évolution du soutien de la recherche sur l'autisme : vers une structuration de la recherche en SHS**

*Le 15 avril 2021*

### **Echelle : National**

L'Institut pour la Recherche en Santé Publique (IReSP) et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) vous invitent au prochain Rendez-vous de l'IReSP « L'évolution du soutien de la recherche sur l'autisme : vers une structuration de la recherche en SHS » qui se tiendra le 15 avril prochain de 9h30 à 15h30 en visioconférence (plateforme Gotowebinar).

A partir de présentations de projets financés dans le cadre des appels à projets « Autisme » de l'IReSP et de la CNSA, et de discussions autour des enjeux et besoins de politiques publiques, ce rendez-vous abordera la question de l'évolution de la recherche sur l'autisme et du développement de la recherche en sciences humaines et sociales.

Pour plus d'informations concernant cet événement, [consulter le site internet de l'IReSP \(nouvelle fenêtre\)](#).

Ce RDV de l'IReSP sera entièrement en ligne, l'inscription est gratuite mais obligatoire. [Pour s'inscrire, cliquer ici](#). Pour tout renseignement : [virginia.ozkalp-poincloux@inserm.fr](mailto:virginia.ozkalp-poincloux@inserm.fr)

---

## **Les pratiques émergentes des professionnels du travail social dans le contexte de la crise sanitaire**

*Le 15 avril 2021*

### **Echelle : National**

La Webconférence "Les pratiques émergentes des professionnels du travail social dans le contexte de la crise sanitaire" aura lieu le 15 Avril 2021 de 9 h 30 à 12 h 30.

Inscription et programme sur le site internet : <https://www.eventbrite.fr/e/billets-webconference-travail-social-et-crise-sanitaire-148216097337>

---

## **Plan national de formation des professionnels du social**

*Le 20 avril 2021*

## **Echelle : National**

La visioconférence "Plan national de formation des professionnels du social : decryptage et déploiement en région Hauts-de-France, pour une meilleure prise en compte des besoins" aura lieu le 20 Avril 2021 de 9 h 30 à 12 h 30. [Programme](#).

Inscription en ligne :

<https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=q37wKpedVUuwlF5v2HOimANWrMx9gSJFj18fCX0iaRtURVIQWERZ>

### **OFFRES D'EMPLOI**

Chaque semaine, vous pouvez consulter les offres d'emploi en cliquant sur le lien présent dans le mail du Flash Infos.

A tout moment, l'intégralité des offres d'emploi reste disponible sur l'espace Emploi du site internet du CREAI (avec vos identifiants).

---

#### ***Tarifs Offres d'emploi :***

*Etablissements contribuant au CREAI : gratuit*

*Etablissements ou structures non contribuant : Première parution 120 €, parution supplémentaire 15 €*

#### ***Tarifs Abonnement annuel au Flash Info :***

*Etablissements contribuant au CREAI : gratuit*

*Etablissements ou structures non contribuant : 145 €*

*Particulier : 59 €*

*Les adresses et informations recueillies font l'objet d'un archivage informatique pour une utilisation exclusive par le CREAI Hauts-de-France et ne sont pas cédées à des tiers. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatiques et Libertés" du 6 janvier 1978). Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez contacter le CREAI à l'adresse ci-dessous.*

*Flash Hebdomadaire édité et imprimé par le CREAI / 54 Bd Montebello / BP 92009 / 59011 Lille Cedex*

*Tél : 03.20.17.03.03. /Fax : 03.20.17.03.17. / ISSN 0753-6906*

*Responsable de la publication : Frédéric Ghyselen*

*Sélection des informations : Laurence Allaëys*

*Secrétariat de rédaction : Cécile Boulogne*

*Adresse du site : <http://www.creaihd.fr/>*

---

---

*CREAI du Hauts-de-France*

*Siège social : 54, Bd Montebello - BP 92009 - 59011 Lille Cedex*

*Tél. 03 20 17 03 03 - Fax. 03 20 17 03 17*

---

---